Abonnement de la Stib à 12€ maximum pour les moins de 24 ans

A partir du 1er février 2022, les bruxellois de 18 à 24 ans qui ne sont plus étudiants bénéficieront également d'un abonnement de la Stib à seulement 12 euros par an.

- Thématiques

Rythmes scolaires et modalités de gardes alternées : outils pratiques

En vue de la réforme sur les rythmes scolaires qui sera, en principe, effective dans le fondamental et le secondaire dès la rentrée scolaire 2022, plusieurs calendriers-types d'hébergement des enfants durant les vacances scolaires ont été créés.

Quelques changements côté (cyber-)harcèlement et protection des données !

Plusieurs nouveautés concernant les réseaux sociaux et le cyberharcèlement. Citons notamment : le plan de mobilisation pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire ; le premier procès d'assises par rapport aux comportements sur des réseaux sociaux ; le Digital Service Act & le Digital Market Act.

Nouvelle réglementation pour le travail occasionnel dans les secteurs socioculturel et sportif (contrats dits « Article 17 »). Les jobistes sont concernés.

Les employeurs qui engagent des travailleurs dans le cadre des activités visées à l'article 17 de l'Arrêté royal du 28 novembre 1969 bénéficient actuellement d'une exonération de cotisations sociales sur un contingent de 25 jours par travailleur. **A partir du 1er janvier 2022, ce contingent ne sera plus exprimé en jours, mais en heures. Tout comme les anciens jours, les nouvelles heures seront exonérées des cotisations de sécurité sociale.**

Sélectionner une page

Bienvenue sur notre nouveau site

Infor Jeunes fait peau neuve avec un site plus immersif, plus accessible mais toujours autant en pointe sur l'information jeunesse.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES